

## Bureau de la commission médicale d'établissement (CME) de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris (AP-HP)

Réunion du mardi 23 janvier 2018  
16h30-19h00, salle des instances (Victoria)

### Présents bureau de la CME

P <sup>r</sup> Joël	ANKRI	P <sup>r</sup> Bernard	GRANGER
P <sup>r</sup> Jean-Yves	ARTIGO	P <sup>r</sup> Bertrand	GUIDET
P <sup>r</sup> Thierry	BÉGUÉ	P <sup>r</sup> Paul	LEGMANN
M. Guy	BENOÎT	P <sup>r</sup> Michel	LEJOYEUX
P <sup>r</sup> Pierre	CARLI	P <sup>r</sup> Christian	RICHARD
D <sup>r</sup> Michel	DRU	P <sup>r</sup> Rémi	SALOMON
D <sup>r</sup> Alain	FAYE	P <sup>r</sup> Éric	THERVET
P <sup>r</sup> Noël	GARABÉDIAN	D <sup>r</sup> Christophe	TRIVALLE
D <sup>r</sup> Anne	GERVAIS		

### Présents Domu (direction de l'organisation médicale et des relations avec les universités)

M <sup>me</sup> Florence	FAVREL-FEUILLADE	M <sup>me</sup> Hélène	OPPETIT
M <sup>me</sup> Marie	GUERRIER	M <sup>me</sup> Isabelle	PLANTEC
D <sup>r</sup> Christine	MANGIN	M <sup>me</sup> Christine	WELTY

### Invités

D <sup>r</sup> Lynda	BENSEFA-COLAS	M. Jérôme	MARCHAND-ARVIER
P <sup>r</sup> Béatrice	CRICKX	M <sup>me</sup> Catherine	RAVIER
M. Benjamin	GAREL		

### Actualités de la CME (P<sup>r</sup> Noël GARABÉDIAN)

#### – Fin de vie

La direction des affaires juridiques (DAJ) a organisé le 15 janvier une [journée de travail](#) sur le thème « **Fin de vie en réanimation : quand les familles demandent la poursuite des traitements** » qui a réuni 300 personnes pour rappeler le cadre législatif et échanger sur les situations délicates rencontrées par les équipes. La [DAJ](#) met à disposition de tous des [guides](#) pour s'informer sur la loi et des [logigrammes](#) destinés à donner des points de repère juridiques aux médecins amenés à prendre des décisions de limitation ou d'arrêt de traitement en fin de vie.

#### – Plan santé et sécurité au travail

Les difficultés de recrutement de médecins du travail et les récentes évolutions législatives et réglementaires sur le rôle des services de santé au travail ont amené la direction des ressources humaines de l'AP-HP à préparer un plan stratégique « santé et sécurité au travail ». Le D<sup>r</sup> Lynda BENSEFA-COLAS, nouveau médecin coordonnateur du service central de santé au travail de l'AP-HP, a présenté le projet à la sous-commission *Vie hospitalière* ([CVH](#)) le 29 novembre 2017 ([compte rendu](#)) et le soumettra à l'avis de la CME du 6 mars.

### Ordre du jour de la CME du 6 février 2018

#### Informations du président (P<sup>r</sup> Noël GARABÉDIAN)

La CME sera informée sur les actualités des deux prochaines semaines.

#### Identitovigilance à l'AP-HP : bilan et perspectives (P<sup>r</sup> Béatrice CRICKX, M<sup>me</sup> Marie GUERRIER)

Le déploiement d'une base unique d'identité des patients pour l'AP-HP (ORBIS), de la prise de rendez-vous en ligne, de l'outil de gestion administrative des malades (GAM) et l'ouverture du portail patient prévue en juin 2008 font de l'[identitovigilance](#) un enjeu majeur de la sécurité des soins. Elle concerne tous les personnels car les erreurs d'identification peuvent avoir des conséquences graves. Elle impose aussi une application stricte des [règles de confidentialité](#). En [cinq minutes](#), le P<sup>r</sup> CRICKX, vice-présidente de la commission centrale d'identitovigilance ([CCIV](#)), et M<sup>me</sup> GUERRIER (DOMU) feront part à la CME des principaux messages à retenir par tous.

### **Rapport de la Cour des comptes sur le rôle des CHU dans l'enseignement supérieur et la recherche médicale (M<sup>me</sup> Christine WELTY)**

À la demande de la commission des affaires sociales du Sénat, la Cour des comptes a réalisé un [rapport](#) sur le rôle des CHU dans l'enseignement supérieur, rendu public le 18 janvier, que M<sup>me</sup> WELTY nous présentera en **dix minutes**. Il sera suivi en novembre 2018 d'un second rapport sur la contribution des CHU à la gradation de l'offre de soins territorial dans le contexte de la mise en place des groupements hospitaliers de territoire (GHT). Ces rapports s'ajouteront aux 2 autres demandés par les ministres de la Santé et de l'Enseignement supérieur et de la recherche (l'un sur la gestion et la carrière des personnels hospitalo-universitaires, l'autre sur l'évaluation du programme hospitalier de recherche clinique [PHRC]) et à la mission sur le « CHU de demain » confiée aux conférences des CHU (directeurs généraux, présidents de CME, doyens et présidents d'université) ([lettre de mission](#)) en vue des assises hospitalo-universitaires 2018 de Poitiers.

Comme il l'a dit dans ses [vœux du 15 janvier](#), le président de la CME estime que le CHU, avec sa triple mission de soins, d'enseignement et de recherche, reste un modèle pertinent. Il faut conserver les fondamentaux de la réforme Debré de 1958, en confortant les missions de recherche du CHU, tout en réfléchissant à une refonte des parcours professionnels médicaux pour résoudre nos problèmes d'attractivité, et à une meilleure gradation des soins dans le cadre des GHT en lien avec la médecine de ville.

### **Bilan des conférences stratégiques et budgétaires : partie stratégique (M<sup>me</sup> Christine WELTY)**

Après le bilan financier des conférences dressé par M<sup>me</sup> Marianne KERMOAL-BERTHOMÉ à la [CME du 9 janvier](#), M<sup>me</sup> WELTY présentera en **dix minutes** le bilan des conférences au regard de nos objectifs stratégiques (v. [note de cadrage](#)).

### **Point sur la démarche stratégique dite « oikéiosis » (M. Martin HIRSCH)**

Après avoir présenté à la [CME du 12 septembre 2017](#) les 23 orientations retenues par les [groupes stratégiques](#) « oikéiosis », le directeur général fera un nouveau point de l'avancement des travaux et réflexions à l'issue du séminaire des 1<sup>er</sup> et 2 février prochains.

### **Démarche « adéquation personnel capacitaire » (MM. Jérôme MARCHAND-ARVIER et Benjamin GAREL)**

L'objectif de la démarche que présenteront en **dix minutes** MM. MARCHAND-ARVIER, secrétaire général de l'AP-HP, et GAREL (direction du pilotage de la transformation [DPT]), est de mieux répartir les effectifs des personnels non médicaux en fonction des charges de travail. Sous certaines conditions (effectif global suffisant, prise en compte de la lourdeur des cas traités, concertation avec les services...), c'est un objectif louable s'il aboutit à une plus grande équité entre les équipes.

Le prochain bureau de la CME se réunira le mardi **20 février 2018**.

P<sup>r</sup> Noël GARABÉDIAN, le 25 janvier 2018